PLUi: la carte interactive

Le PLUi règlemente l'occupation des sols, les constructions mais aussi certains éléments paysagers. Il peut donner également des orientations d'aménagement pour des secteurs à aménager ou sur des thématiques particulières : patrimoine, paysage, trames vertes, bleues et noires, formes urbaines, liaisons douces, bioclimatisme… C'est dans ce cadre législatif et règlementaire qu'il peut agir pour améliorer le cadre de vie des habitants.

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

Un outil dédié permet désormais aux habitants de participer activement au diagnostic du plan local d'urbanisme intercommunal. **La carte participative en ligne (accessible ICI)** permet à chacun d'exposer son point de vue sur une dizaine de catégories :
? Biodiversité,
? Habitat,
? Paysages,
? Risques et nuisances,
? Économie et commerces
? Et bien d'autres !

Cet outil de permet à chacun de déposer un avis localisé et de connaître les avis déjà versés, et de contribuer à la définition du territoire de demain.

-> Vous pouvez pointer et distinguer sur la carte des éléments tels que : puits, lavoir, arbre remarquable, espace boisé, jardin remarquable, verger, venelle, bâtiment remarquable, etc.